

→ Message

30029053 541251925996 541

(B1-171/371)-171-1/2-419-000419-A-2501300851022

GAEC DE SCAUMELS
M. LAFAGETTE ALAIN ET PIERRE
LIEU DIT SCAUMELS
46100 VIAZAC

→ Contacts

- ④ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- ☎ Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- 🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 95 07
- ✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 31 janvier 2025

Compteur d'eau relevé le 03 septembre 2024

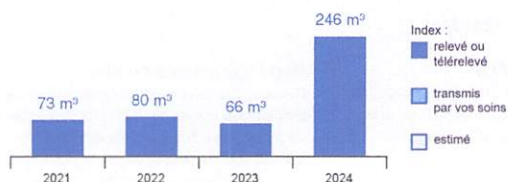
Votre consommation est de 209 m³

Montant prélevé le 17 février 2025 : 559,90 €

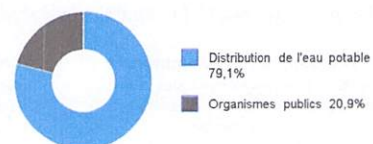
	€ TTC
Distribution de l'eau potable	443,04
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	116,86
Total facture	559,90
Montant à prélever	559,90

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 17 février 2025 sur votre compte numéro XXXXX499000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5428012160-000153446-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LAS CARRIERES VIAZAC	209 m³	053327	015 mm	01/03/2024 675	03/09/2024 884	

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						419,95		443,04
Abonnement						69,19		72,99
Part Syndicale		1er semestre 2025				35,68	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				33,51	5,50	
Consommation						350,76		370,05
Part Syndicale		02-03-24 / 03-09-24		209	0,7404	154,74	5,50	
Part SAUR		02-03-24 / 03-09-24		209	0,9379	196,02	5,50	
► Organismes publics						110,77		116,86
Consommation						110,77		116,86
Consommation eau potable (agence de l'eau)		2e semestre 2024		209	0,3200	66,88	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		2e semestre 2024		209	0,0700	14,63	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		02-03-24 / 03-09-24		209	0,1400	29,26	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,33 € / m3 soit 0,00233 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 530,72 €	TVA 5,50 % : 29,18 € TVA sur les débits : 29,18 €	Total facture TTC : 559,90 €
---	--	--	------------------------------

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saure.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.